

Demande déposée le 05/05/2022 et complétée le 01/08/2022	
Par :	Monsieur CHAMBRIER Anthony Madame CABARET Mathilda
Demeurant à :	44 route de Roëzé 72210 LA SUZE SUR SARTHE
Sur un terrain sis à :	16 rue des Mûriers Lotissement "Les Epinettes 2" - Lot n° 28 72210 LA SUZE SUR SARTHE
Cadastré :	346 B 199p
Nature des Travaux :	Construction d'une maison individuelle

N° PC 072 346 22 Z0011

Surface de plancher
créée : 148 m²

Nb de logements : 1

Destination : Habitation

Le Maire de la Commune de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la demande de permis de construire présentée le 05/05/2022 par Monsieur CHAMBRIER Anthony et Madame CABARET Mathilda,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/11/2007, modifié,

Vu le permis d'aménager n° PA 072 346 20 Z0002 autorisé le 26/02/2021 pour la création du lotissement « Les Epinettes 2 »,

Vu la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux en date du 29/07/2022,

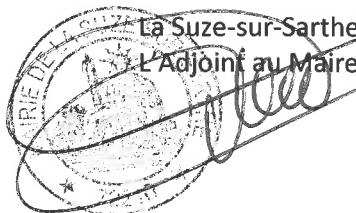
Vu le Programme d'Aménagement d'Ensemble approuvé par délibération du conseil municipal le 22/09/2005,

Vu les pièces complémentaires reçues le 01/08/2022,

ARRÈTE

ARTICLE UNIQUE : Le présent Permis de Construire est **ACCORDÉ** sous réserve du respect des conditions particulières suivantes :

- *La puissance de raccordement au réseau d'électricité est de 12 kVA en monophasé ou 36 kVA en triphasé.*
- *Les raccordements aux réseaux existants sont à la charge du pétitionnaire et seront réalisés en liaison avec les services gestionnaires correspondants.*
- *Les acquéreurs auront l'obligation de conserver et d'entretenir la haie vive plantée par l'aménageur le long de la limite Sud-Est du lot n° 28.*



Pascal BRETON

Date de mise en ligne : 12/08/2022

Transmis à la Préfecture le :

Notifié au pétitionnaire le :